

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N° AC94

présenté par

M. Maillot, M. Peu, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 3

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Ils promeuvent le partenariat permettant de nouer des liens entre les établissements scolaires généraux et agricole, l'État et les régions. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Attirer des jeunes dans le domaine de l'agriculture passe par une meilleure prise de contact entre les jeunes et les agriculteurs en activité. C'est un objectif qui doit se concrétiser par la mise en place d'un système de partenariats entre les établissements scolaires généraux et agricoles, l'État et les Régions. Ce lien essentiel a fait l'objet de discussions lors de la concertation régionale réalisée en 2023 par les services de l'État représentés par la Préfecture de La Réunion, le Département et la Chambre d'Agriculture de La Réunion.